

Lors du premier tiers du XX^e siècle, des juristes de renom s'accordent pour définir l'État en mettant l'accent sur trois éléments matériels indissociables qui permettraient de le caractériser : une population, un territoire et une organisation politique souveraine disposant d'un pouvoir d'injonction juridique. Ce type d'approche est par exemple développé par le constitutionnaliste Raymond Carré de Malberg (l'État n'est rien d'autre qu'une « communauté d'hommes fixés sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans ses rapports avec ses membres une puissance supérieure d'action, de commandement et de coercition ») que consacrera le droit international (la Convention concernant les droits et devoirs des États adoptée par la septième Conférence internationale américaine signée à Montevideo en décembre 1933). Cette approche juridique classique n'est cependant pas, à elle seule, satisfaisante pour appréhender la complexité du phénomène étatique. L'État doit aussi être apprécié comme un construit social et historique d'un genre particulier afin de mieux comprendre les conditions de son apparition, de son développement et la diversité de ses trajectoires. C'est également une forme d'organisation du pouvoir politique dont il est indispensable de restituer l'originalité à l'aune des liens tissés avec la société et les individus qu'elle entend gouverner. C'est enfin une entité dont la souveraineté et la légitimité semblent actuellement être en partie remise en cause.

I. Genèse et essor de l'État moderne

A. Principaux facteurs explicatifs de l'apparition de l'État moderne

Retracer et comprendre **la formation de l'État moderne** implique de s'intéresser à l'histoire de ses origines, et plus particulièrement à la période cruciale de la féodalité dans laquelle elle plonge ses racines. L'apparition et l'institutionnalisation de l'État moderne sont fortement influencées par les profondes transformations qui affectent la structure et l'exercice du pouvoir pendant l'époque

médiévale. Ces transformations sont surtout dues à une autonomisation progressive de la vassalité. Elle favorise l'imposition d'un mode de domination politique patrimonial éclaté (Max Weber). Dans une telle configuration, l'État peut être considéré comme la résultante d'un lent processus de concentration, de centralisation et de monopolisation par un centre politique de ressources déterminantes du pouvoir : la fiscalité et la force militaire. Ce phénomène prend forme sous l'effet des rivalités et de conflits que se livre un nombre sans cesse plus restreint de seigneuries féodales pour s'imposer de manière hégémonique sur un territoire donné (Norbert Elias). *In fine*, il engendre la mise en place d'un appareil bureaucratique amené à se différencier de la société qu'il ambitionne de régir et dont les domaines d'intervention connaissent une extension croissante.

L'apparition de l'État moderne à la fin du Moyen Âge peut aussi être perçue comme **la conséquence de déterminations de nature économique**. Pour certains, le développement d'un système capitaliste revêtant la forme d'une « économie-monde » est propice à la constitution d'instances étatiques fortes et centralisées qui exploitent, grâce à leur supériorité militaire, des régions périphériques dominées. Au sein de ce type d'instances étatiques, des modes de gouvernement représentatif s'imposent progressivement du fait de la disparition du servage (Immanuel Wallerstein). Pour d'autres, un autre facteur déterminant mérite d'être pris en compte. Il s'agit de la manière dont s'opère concrètement le basculement d'une économie agraire ancestrale à un système de production capitaliste industriel. Il conditionne la mise sur pied de structures politiques modernes, comme l'illustre de manière symptomatique la « voie révolutionnaire bourgeoise » se dessinant en Grande-Bretagne (Barrington Moore). Pour expliquer la naissance de l'État absolutiste, une place significative est encore accordée à l'essor de l'économie marchande et aux conséquences majeures qu'il implique en réduisant notamment de manière significative l'importance du pouvoir politique jusqu'alors dévolu à une aristocratie menacée par la montée en puissance des villes (Perry Anderson).

L'émergence de l'État moderne est également à mettre en relation avec le processus de séparation des sphères temporelle et spirituelle. Faisant l'objet d'incessants conflits entre l'empire et l'Église, il se renforce en Occident à partir du XIII^e siècle. La dissociation de plus en plus affirmée de ces deux domaines d'activité, à laquelle contribue en particulier activement la théorie des « deux corps du roi » (Ernst Kantorowicz), permet la consolidation d'un

champ politique autonome régi par des lois et une légitimité qui lui sont propres. Le religieux semble également jouer un rôle non négligeable dans la construction des États en Europe, comme le suggère l'axe Nord/Sud établi par Stein Rokkan. Cet axe lui permet d'insister sur l'importance du critère de l'éloignement de l'influence exercée par le siège de la papauté à Rome. Toutefois, établir un lien de causalité entre la variable religieuse et l'avènement de l'État apparaît complexe : « l'affirmation du parlementarisme en Angleterre est facilitée et justifiée par le développement d'un courant puritain et par la réforme anglicane ; l'État prussien bénéficie des conceptions luthériennes ; le tsarisme absolutiste s'inscrit dans une tradition réactivée de soumission de l'Église orthodoxe au pouvoir politique... » (Jacques Lagroye).

B. Une pluralité de trajectoires et de formes

La mise en évidence de certains invariants propices au renforcement de la dynamique étatique ne saurait faire oublier que d'autres facteurs importants doivent être pris en considération afin de comprendre pourquoi l'État a pu emprunter une grande diversité de trajectoires. Les origines de l'État moderne s'inscrivent certes dans le cadre de la féodalité. Mais les spécificités de chaque État dépendent de la variété des caractéristiques revêtues par les structures féodales dont il émane (Otto Hintze) ainsi que du type de crise conduisant à leur dislocation. Les formes d'État sont donc à mettre en relation avec les modes particuliers de sortie de la féodalité. De même, la guerre peut être considérée comme un élément moteur dans la naissance et le renforcement de l'État moderne parce qu'elle l'autorise notamment à affermir l'unification d'un territoire tout en accentuant son emprise sur la population qui y réside. Cependant, les exigences et impératifs militaires n'ont pas pour autant fait émerger partout un processus identique conduisant à l'instauration de structures étatiques fortement homogènes et centralisées. Les ressources dont disposent les États et les contraintes auxquels ils ont été soumis apparaissent comme des variables déterminantes pour comprendre la diversité des voies empruntées par la construction des États européens (Charles Tilly).

Pour d'autres auteurs (Bertrand Badie et Pierre Birnbaum), la manière dont, dans l'histoire, se structurent initialement les États (en lutte ou non contre des résistances périphériques hostiles à processus de modernisation politique remettant en cause leurs fondements et logiques) constitue un élément clef pour saisir la

particularité des formes qu'ils vont être ultérieurement amenés à revêtir. S'y dessinera une affirmation plus ou moins prononcée d'un centre politique, d'un gouvernement centralisé, d'une différenciation entre l'État et la société. Le critère du développement d'un appareil administratif unifié, étendu et dominant est ici plus particulièrement apprécié comme fondamental afin de dresser une typologie des aspects revêtus par l'État en fonction de leur degré d'institutionnalisation. Il permet surtout de tracer une ligne de partition entre des États considérés comme forts ou faibles. Les premiers, à l'instar du cas idéal-typique français, seraient parvenus en raison de leur renforcement bureaucratique constant à faire prévaloir leur emprise sur l'ensemble du corps social. Dans les seconds, par exemple en Grande-Bretagne, prédominerait un « gouvernement par la société civile » ne nécessitant pas la présence d'une administration et d'un État puissants.

Les conséquences de ces différents facteurs (et le critère de la dimension géographique des territoires à gouverner) sur les modes d'organisation interne des États ne sont pas négligeables. On trouve des **États unitaires centralisés** reposant sur l'existence d'un unique centre d'impulsion politique qui s'accompagne le plus souvent de la mise en œuvre d'un système de déconcentration administrative grâce auquel l'autorité centrale est en mesure d'imposer uniformément son pouvoir (France). S'y ajoutent des **États unitaires décentralisés** dans lesquels des compétences (pouvant aller jusqu'à la capacité de disposer d'un pouvoir normatif autonome comme en Espagne) sont octroyées à diverses collectivités afin qu'elles s'administrent plus librement vis-à-vis du gouvernement central. L'État peut aussi revêtir une **forme fédérale**. Certaines entités représentées dans les institutions fédérales se voient alors conférer par la Constitution (qui ne peut être modifiée sans leur consentement) dans certains domaines des compétences propres leur permettant de se diriger elles-mêmes. À ces entités se superpose un État fédéral (dont il constitue en quelque sorte l'agrégation) qui assume *a minima* les fonctions régaliennes (États-Unis par exemple).

II. Les rapports entre l'État et la société

A. Étatisation et nationalisation de la société

Reposant sur la consolidation d'un champ spécialisé d'activités politiques, l'État exerce une autorité sur la société qu'il prend pour cible. Les décisions et règles étatiques (par exemple celles qui

déterminent un cens électoral) contribuent à façonner la définition des groupes sociaux et à modeler les relations qui se tissent entre ces groupes. Les modalités de pénétration étatique du social sont cependant bien plus larges. Elles renvoient à la manière dont l'État légitime tant idéologiquement que symboliquement (Pierre Bourdieu), au sein de la société qu'il prétend régenter, la rationalité singulière sur laquelle se fondent son existence et son pouvoir. L'immixtion de l'État dans le social revêt aussi une dimension plus concrète s'incarnant dans la pluralité des instruments et des politiques publiques qu'il élabore et met en œuvre. À travers cette dimension se manifeste pleinement l'activité extractrice de l'État (prélèvement de ressources) et son activité dispensatrice qui lui permet non seulement d'imposer un certain type d'ordre dans les relations sociales mais aussi d'octroyer une multitude de prestations matérielles (Philippe Braud). Ce dernier aspect a connu un véritable bouleversement à partir de la fin du XIX^e siècle du fait des interventions plus massives réalisées par certains États dans le domaine social en vue de garantir le bien-être de la population. L'« État providence » met alors en place les premiers dispositifs d'assurance sociale dont s'inspireront directement ultérieurement des politiques uniformisées instituant la généralisation de systèmes de Sécurité sociale et de redistribution des revenus (Pierre Rosanvallon).

L'intervention étatique joue aussi un rôle considérable dans la nationalisation des sociétés. La nation constitue une réalité sociale qu'il est difficile de détacher du concept d'État nation. Insistant sur l'influence de l'action menée par l'État, pour des raisons économiques, dans l'expansion d'une haute culture disponible pour tous, Ernest Gellner montre que « l'idée normative de nation, dans son acceptation moderne, a présupposé l'existence préalable de l'État ». Dans une perspective semblable, le nationalisme a également été associé à un phénomène de modernisation politique dans lequel l'État œuvre à l'essor de nouvelles formes de communication (alphabétisation et langage) qui favorisent l'éclosion d'une conscience nationale (Karl Deutsch). L'importance de la langue et de l'enseignement est encore soulignée par d'autres auteurs dans le processus de transformation des sujets en citoyens qui est symptomatique de la constitution d'un véritable patriotisme d'État par lequel les instances étatiques parviennent à imposer un nouveau sentiment d'allégeance à leur égard en érigeant la nation en « un corps de citoyens dont les droits en tant que tels leur donnent un rôle dans le pays et donc font de l'État en quelque sorte le leur » (Hobsbawm). De plus, pour pouvoir

être « imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » (Benedict Anderson), la nation doit revêtir une dimension concrète que l'État a participé à créer et à mettre en forme effectivement. À cet égard, les normes et outils produits et propagés par les appareils étatiques ont tout particulièrement contribué « à une plus grande présence de l'État au cœur même de la société [...] et à une diffusion de "comportement nationaux" » (Sandrine Kott), notamment en permettant à des principes de partition qui tracent une nette frontière entre citoyens et étrangers de s'inscrire durablement dans le tissu des pratiques sociales (Gérard Noiriel).

Si l'action étatique modifie en profondeur la structure et le fonctionnement de la société, l'État n'est cependant pas une instance autonome complètement imperméable aux dynamiques qui traversent le corps social. La forme revêtue par l'État dépend fortement des compétitions et des conflits qui opposent différents groupes sociaux pour s'assurer le contrôle d'un appareil étatique leur permettant de faire prévaloir leurs intérêts. Elle a aussi pu être affectée par la constitution d'un espace public issu des cercles bourgeois (Jürgen Habermas) ou bien par les types de révolution sociale qui se déroulent dans différents contextes (Theda Skocpol). Plus généralement, il existe une grande perméabilité des frontières entre les sphères étatique et sociale qu'il est nécessaire de mettre en évidence par des études rigoureuses portant sur des cas empiriques précis pour montrer combien les savoirs, les catégories, les instruments et les politiques élaborés par l'État apparaissent souvent comme le fruit d'une interpénétration entre des intérêts privés et l'intérêt général. Dans son fonctionnement, la bureaucratie n'est pas non plus épargnée par les influences particularistes. L'administration peut parfois être au cœur de pratiques de redistribution clientéliste des ressources publiques et les fonctionnaires n'échappent pas aux phénomènes partisans (Luc Rouban).

B. Le lien État/individus

Le lien entre individus et État dépend directement des modes de gouvernement étatiques institués : **démocratique, autoritaire ou totalitaire**. L'État libéral démocratique reconnaît l'individu en lui permettant de désigner, dans le cadre d'élections libres et pluralistes, des représentants qui, politiquement responsables, vont gouverner en son nom ; en lui accordant des libertés et des droits grâce auxquels il dispose d'une certaine autonomie face au pouvoir ; et en lui garantissant la protection de sa vie privée.

Au contraire, dans le cadre de l'État totalitaire, la supériorité de l'État est affirmée sur l'individu qui lui est complètement assujéti. Comme l'écrira en 1925 Benito Mussolini : « Tout dans l'État, rien en dehors de l'État, rien contre l'État. » Y prend forme un processus d'abolition du pluralisme politique et d'atomisation du corps social conduisant à l'absence de la distinction entre les domaines public et privé ainsi qu'à un isolement des individus dont la sphère d'autonomie et l'intimité sont réduits à néant (Hannah Arendt). Si les États autoritaires ne sont pas mus par un même type de projet politique visant à créer un homme nouveau *via* l'imposition d'une idéologie globalisante qui s'accompagne d'un degré de violence extrême, ils n'en revêtent pas moins des caractéristiques contraignantes : vie politique étroitement contrôlée, non-respect des droits de l'homme, mise en œuvre d'une répression ciblée, etc.

La question du lien entre État et individus peut aussi être appréhendée dans une autre perspective : celle de la **gouvernementalité développée par Michel Foucault**. Pour cet auteur, l'État doit surtout être analysé au travers de ses pratiques, de ses procédures et de ses dispositifs car y prennent corps des techniques de gouvernement. Elles permettent la mise en œuvre concrète **d'un pouvoir disciplinaire** « qui se donne à la fois les individus pour objet et pour instruments de son exercice ». Il s'agit dès lors de s'intéresser à la façon dont ce pouvoir disciplinaire, qui manifeste la puissance de l'État, sert au gouvernement des conduites individuelles, au contrôle social et à la normalisation des comportements. Ce pouvoir disciplinaire s'incarne dans de nouveaux savoirs et techniques d'enregistrement, d'enquête et de surveillance qui fouillent l'intimité pour en dévoiler les secrets et prennent les corps pour cible afin de mieux les assujéti et les rendre dociles. Au travers de ces techniques qui sont au cœur d'un véritable « art de gouverner » s'établissent et perdurent des états de domination.

Une autre approche théorique féconde, celle développée par Norbert Elias, ne saurait ici être passée sous silence qui établit un rapport direct entre la formation de l'État et **la transformation des sensibilités et des comportements individuels**. En effet, selon cet auteur, la monopolisation étatique de la violence physique légitime s'accompagne d'un processus de « civilisation des mœurs » qui modifie radicalement l'économie psychique des individus. Cette évolution significative à l'œuvre se dessine essentiellement à travers deux grandes tendances. La première renvoie à des mécanismes d'autocontrainte qui orientent les individus vers une intériorisation

du contrôle de leurs affects (pulsions, émotions, passions, etc.), une disqualification du recours de la violence physique comme mode de régulation sociale et un abaissement du seuil de tolérance à son égard. La seconde pousse les individus à refouler dans la sphère de l'intimité pour les dissimuler au regard d'autrui (pudeur, discrétion, etc.) et mieux les maîtriser les fonctions naturelles ressenties comme relevant de l'animalité (odeurs corporelles, nudité, etc.). Il existe donc un lien entre construction de l'État et modification des conduites et structures psychiques des individus dont les logiques peuvent être précisément restituées à travers l'étude de certains objets comme les manuels de civilité de la Renaissance (curialisation des mœurs) ou le sport (fonction de métaphorisation des conflits).

III. L'État dépassé ?

A. La souveraineté de l'État menacée

Les profondes transformations qui affectent depuis quelques décennies la scène internationale remettent en cause partiellement l'autorité des États qui sont conduits à concéder sans cesse davantage des **abandons de souveraineté**. Les États doivent désormais faire face aux conséquences de la libéralisation des échanges et de la globalisation économique. Face à la puissance considérable dont disposent actuellement certaines entreprises multinationales et à un processus de régulation normative de la circulation des biens et des capitaux qui s'opère de plus en plus dans le cadre d'organisations multilatérales et mondiales (Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, Chambre de commerce internationale, etc.), les États voient leur marge de manœuvre se restreindre. Nombre d'informations et de flux (notamment financiers) échappent à leur contrôle. Leur capacité réglementaire se réduit et il leur devient très difficile de définir et de mettre en œuvre comme autrefois des politiques publiques entièrement autonomes et souveraines en matière financière, économique et sociale.

Le monopole des États dans la conduite des relations internationales est aussi fragilisé par la montée en puissance du rôle qu'y joue aujourd'hui un nombre croissant de protagonistes non étatiques : acteurs tribaux, religieux, maffieux, etc. De plus **l'accentuation de la mobilité générale des populations à l'échelle planétaire et l'essor de nouvelles technologies de communication** (Internet) peuvent apparaître comme des phénomènes mettant à mal sa capacité à contrôler les mouvements des individus et l'information. L'influence